

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 12 mars 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 05/03/2020 <i>L'an deux mille vingt et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 7	Présents : Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Jean-Sebastien BATLLE, Elisabeth GOUALIN, Isabelle ARTHOZOUL, André SARDA
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Marie-Thérese LEGRAND par Jean-Sebastien BATLLE
Contre: 0	Excusés: Gisèle GAVIGNAUD
Abstentions: 0	Absents: Sophie DUNCAN
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement du Budget principal M14 - DE_007_2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **31 408.07**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 064.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 143.47
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 343.88
Résultat cumulé au 31/12/2019	31 408.07
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	31 408.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 389.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 018.61

B.DEFICIT AU 31/12/2019

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément
aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___